

République Française  
Liberté, Egalité, Fraternité  
Département de la Somme  
Arrondissement de Montdidier

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE DU SYNDICAT POUR L'ANNEE 2022



SIAEP  
GUERBIGNY

**Délibération DCS 2022/11**

**Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable  
Séance du 13 avril 2022**

Date de convocation : **07 avril 2022**  
Heure de début de séance : **18h05**  
Secrétaire de séance : **Mr Xavier BALZOT**

L'an deux mille vingt-deux, le treize avril, les membres du Comité Syndical du S.I.A.E.P de Guerbigny se sont réunis à la salle des fêtes d'Etelfay, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie CARRE.

Etaient présents les membres désignés :

**Mmes et Mrs** : Philippe Fagoo ; Philippe Carpentier ; Olivier Tincourt, Clément Ledoux ; Quentin Soilleux ; Michel Million ; Bruno Lengrand ; Philippe Scat\* ; Françoise Lefevre ; Christian Carrette ; Frédéric Carpentier ; Roger Delaruelle ; Marcel Chaneac ; Martine Caron ; Pierre-Philippe Snoy-Dupuis ; David Fournet ; Jean-Marie Carré, Xavier Balzot, Daniel Godefroy ; Benjamin Bizet ; Yves Vieil ; Jean-Claude Gout ; Aurore Ramu, Cyrille Cleuet, Fanny Baudelain\*, Alain Soufflet, Xavier Ribaucourt ; Gérard Prouillet, Fabrice Lessire\*, Frédéric Boquet, Murielle Fimes, Gauthier Nancelle, Jean Obry, Lydia Doinel, Eymeric Bizet, Michel Choisy, Jean-Pierre Cozette, Jacky Massies, Benoît Vansteenkiste, Bruno Caron, Christophe Dumont  
(\*suppléant)

**Représentés** : **Pouvoir** de Stéphane Delaporte à Frédéric Boquet ; Yves Cottard à Quentin Soilleux ; Valérie Boitel à Michel Million ; Emmanuel Alves Dos Santos à Marcel Chaneac, Séverine Putek à Benjamin Bizet

**OBJET : Effacement de dette suite à une décision de la Commission de surendettement des particuliers de la Somme**

**Le Président** informe l'assemblée que l'un de ses abonnés avait une dette correspondant aux factures d'eau potable suivantes :

Période de facturation	N° de facture	Montant TTC en €
1 <sup>er</sup> semestre 2018	2018-009-001016	221.66
2 <sup>ème</sup> semestre 2018	2018-049-005099	88.00
1 <sup>er</sup> semestre 2019	2019-009-001014	362.57
2 <sup>ème</sup> semestre 2019	2019-052-005774	184.59
1 <sup>er</sup> semestre 2020	2020-011-001089	42.88
2 <sup>ème</sup> semestre 2020	2020-054-005785	66.86
<b>Total</b>		<b>966.56</b>

Suite aux recommandations de la Commission de Surendettement des Particuliers de la Somme, le Sep de Guerbigny se trouve dans l'obligation d'effacer la dette de 966.56€.

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE :

- D'APPROUVER l'effacement de la créance suscitée d'un montant global de 966.56 euros,
- DE DIRE que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

<b>Membres en exercice :</b>	<b>84</b>	<b>Votants :</b>	<b>46</b>
<b>Présents :</b>	<b>41</b>	<b>Pour :</b>	<b>46</b>
<b>Absents :</b>	<b>43</b>	<b>Contre :</b>	<b>0</b>
<b>Pouvoir :</b>	<b>05</b>	<b>Abstention :</b>	<b>0</b>

Pour extrait conforme  
Le Président,  
Jean-Marie CARRE



Délibération rendue exécutoire par publication à compter du 14/04/2022 et transmission par voie dématérialisée le 14/04/2022. Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication